



BARÈME DES HONORAIRES

TARIFS DES HONORAIRES DE NEGOCIATION T.T.C.

Barème applicable au 1er Avril 2022

TRANSACTIONS *

De 1€ à 30 000 €	3000,00 TTC
De 30 001 € à 70 000 €	5000,00 TTC
De 70 001 € à 139 999 €	7% TTC
De 140 000 € à 250 000 €	6% TTC
De 250 001 € à 300 000 €	5% TTC
De 300 001 € à 350 000 €	4% TTC
Au-delà de 350 000 €	3,5% TTC

Sur terrains

3% avec un minimum de 3000 € TTC

Sur fonds de commerce

8% Avec un forfait minimum de perception de 3200€ TTC

Avis de valeurs : 300,00 € TTC (déductible lors d'une signature d'un mandat de vente)

** à la charge des vendeurs sauf stipulation contraire prévue au mandat*



BARÈME DES HONORAIRES

TARIFS DES HONORAIRES DE NEGOCIATION T.T.C.

Barème applicable au 1er Avril 2022

TRANSACTIONS *

De 1€ à 30 000 €	3000,00 TTC
De 30 001 € à 70 000 €	5000,00 TTC
De 70 001 € à 139 999 €	7% TTC
De 140 000 € à 250 000 €	6% TTC
De 250 001 € à 300 000 €	5% TTC
De 300 001 € à 350 000 €	4% TTC
Au-delà de 350 000 €	3,5% TTC

Sur terrains

3% avec un minimum de 3000 € TTC

Sur fonds de commerce

8% Avec un forfait minimum de perception de 3200€ TTC

Avis de valeurs : 300,00 € TTC (déductible lors d'une signature d'un mandat de vente)

** à la charge des vendeurs sauf stipulation contraire prévue au mandat*